

autre fois, il y aura peut-être un peu moins de grotesque.

Mais ils n'admettent pas leur ridicule, ces braves gens.

Et non, c'est encore le RÉVEIL qui a tort.

A moi le cliché 14 ? s'écrient-ils, et ils colportent de salon en salon leur petit placard indicateur qui porte ces mots :

“ Le RÉVEIL n'a pas le respect de l'autorité.”

C'est très court, c'est très simple, cela sert à tout sans être compris et sans avoir à être discuté.

L'autorité a remplacé ce que Bridoison appelle la fôôôrme, et résume tout.

Inutile de savoir quelle autorité : l'autorité avec un grand A et tout est dit.

Le policeman c'est l'Autorité, le bedeau, c'est l'Autorité, le garde champêtre, c'est l'Autorité, tout ce qui porte des boutons jaunes ou un costume spécial, uniforme, robe, toge, soutane, tout cela, c'est l'Autorité.

Et Baptiste qui fait tout ce monde ; qui les nourrit tous, qui est la puissance créatrice et nutritive, dont le bulletin de vote peut élever : t détruire toutes ces Autorités, il n'est rien du tout, lui.

Il n'a pas même le droit de se faire une pinte de bon sang à la vue des momeries et des singeries de quelques turbulents qui veulent faire grossir leur traitement ou décrocher de la ferblanterie.

Allons donc, trêve de ces farces-là.

Il n'y a qu'une autorité qui ne se discute pas, c'est l'autorité divine.

Quant aux choses de ce monde, nous ne reconnaissions qu'une autorité, c'est le peuple qui est souverain.

La vraie autorité : l'autre jour, c'était le pauvre populo qui, les pieds dans la neige, à la porte de la salle de réception, se réchauffait à rire aux larmes de vos fulbalas, de vos voiles de cours et de vos plumes d'autruche, en se disant, dans son for intérieur, que, s'il le voulait, il vous briserait comme verre.

La voilà, l'Autorité.

DUROC

de s'exposer aux anathèmes et aux excommunications.

Le parti libéral et son chef, l'hon. M. Mercier, ont durement souffert de cet état de choses et ont reçu des avalanches de dénonciations pour avoir osé contredire le principe castor et ultraumontain que nous avons trouvé exposé dans sa plénitude dans la fameuse *Troisième mine* du Père Lacasse au chapitre *Le Prêtre et l'Etat enseignant*.

Le fogueux batailleur s'exprime ainsi avec l'élégance qu'on lui connaît :

“ L'Etat n'a pas la mission d'enseigner, ce n'est pas là son rôle. (Page 69).

“ Toutes les fois que l'Etat dit à un père de famille Je vais prendre ton enfant pour l'instruire mieux que toi et il ne t'en coûtera rien (les menteurs !) il viole un principe de droit naturel ; il y a des conséquences terribles à violer un tel principe.” (Page 72).

“ Done, pas d'Etat enseignant, vos enfants vous appartiennent, gardez-les.” (Page 75).

Voici quelques citations qui peuvent nous éclairer sur la doctrine qui avait cours jusqu'à ce jour et qui était la négation de tout progrès.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que cette doctrine a reçu un croc-en-jambe et que le coup lui a été porté par une autorité qui n'est pas moins que celle du Supérieur du Séminaire de Montréal, M. l'abbé Collin, auquel nous sommes redevables de ce grand progrès accompli.

Dans une séance solennelle du Cercle Ville-Marie, M. l'abbé Collin avait à résumer et à juger une discussion entre deux membres du cercle qui avaient traité le pour et le contre de la proposition suivante

“ Le système de l'instruction publique et obligatoire est-il justifiable ? ”

Voici en quels termes s'est exprimé M. l'abbé Collin.

Nous reproduisons ici le texte *officiel* de ses remarques :

La plus grande objection à l'instruction obligatoire, a dit le supérieur du Séminaire, est qu'en général il a été conçu et établi dans un esprit d'hostilité à l'Eglise et avec l'intention de s'en servir comme d'une arme contre la religion.

Sous prétexte d'instruire la jeunesse et de rendre les écoles plus efficaces, on a cherché à exclure de l'enseignement l'idée de Dieu. Nous ne pouvons pas accepter l'application d'un système ayant cette tendance.

L'on a dit que le système d'instruction obligatoire est entouré de dangers qui lui sont inhérents et inévitables ; que l'Etat, sous prétexte de progrès et d'amélioration, cherche toujours à chasser la religion des écoles. Des écoles sans Dieu nous ne les accepterons jamais. Elles sont condamnées par l'Eglise ; et tout système qui restreindrait l'action de l'Eglise sur l'éducation est immoral.

On ne peut déchristianiser la société, et le sentiment religieux vivra en dépit de toutes les lois humaines.

## L'INSTRUCTION LAIQUE ET OBLIGATOIRE L'ETAT ENSEIGNANT

Il vient de se passer dans nos cercles dirigeants un événement de la plus haute importance qui doit être enregistré et salué avec enthousiasme par tous les amis de la liberté.

On sait qu'il existe toute une école au Canada qui prétend nier à l'Etat le droit d'intervenir dans l'éducation de la jeunesse.

Cette école avait même pris dans le public un tel ascendancy que personne n'osait la contredire, de crainte